



Nombre de conseillers..... 43
 En exercice..... 43
 Présents à la séance.....34
 Pouvoirs..... 06
 Excusés..... 03

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
 DU 23 NOVEMBRE 2023**

N°2023-11-14 : REVERSEMENT DE LA TOTALITE DE LA RECETTE DE LA BILLETTERIE DE LA SOIREE « AQUA-TELETHON » AU PROFIT DU CALT

Le jeudi 23 novembre 2023 à 19h00, le Conseil municipal de la Commune de Livry-Gargan s'est réuni à l'Espace Jules Verne, sous la présidence de Monsieur Pierre-Yves MARTIN, Maire, suite à la convocation faite le vendredi 10 novembre 2023.

Présents :

MARTIN Pierre-Yves	ARNAUD Philippe	DJABALI Sara
BOUDJEMAÏ Kaïssa	CARCREFF Corinne	BEREZIN Serge
MANTEL Serge	ATTARD Gérard	CRALIS Christophe
MONIER Annick	LAFARGUE Jean-Claude	COLLET Marie-Madeleine
MILOTI Donni	GUIMARAES Odette	MAUROBET Catherine
BORDES Roselyne	DI IORIO Rina	AOUATI Kheireddine
LE COZ Lucie	MARKARIAN Olivier	BITATSI-TRACHET Françoise
MICONNET Olivier	KOUCEM Yacine	JOLY Nathalie
HERRMANN Marie-Catherine	CHASSAIN Clément	TRILLAUD Laurent
AÏDOUDI Salem	BERNARD Anne	HODÉ Laurence
MOULINAT-KERGOAT Hélène	BARATTA Jean Pierre	PERRAULT Gérard
		ROSSINI Christel

Pouvoirs :

CARRATALA Henri	à HERRMANN Marie-Catherine
MAKHLLOUF Dounia	à BOUDJEMAÏ Kaïssa
LE ROUX Pierre-Olivier	à KOUCEM Yacine
FOURNIER Marine	à MONIER Annick
ADLANI Myriam	à BARATTA Jean-Pierre
DELERUELLE Quentin	à DJABALI Sara

Excusés :

LE BLEGUET Marie-Thérèse
 HAMZA Ali
 BACH Raphaël

Il a été, conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, procédé immédiatement après l'ouverture de la séance à la nomination d'une secrétaire de séance. Madame DI IORIO a été désignée pour remplir ces fonctions.

Accusé de réception en préfecture
 093-219300464-20231123-2023-11-14-DE
 Date de télétransmission : 06/12/2023
 Date de réception préfecture : 06/12/2023

HÔTEL DE VILLE

3, place François-Mitterrand – B.P. 56 – 93891 Livry-Gargan Cédex – T. 01 41 70 88 00 – F. 01 43 30 38 43
 courriermaire@livry-gargan.fr – www.livry-gargan.fr

Toute correspondance doit-être adressée à Monsieur Le Maire

Le Conseil municipal,

Sur proposition de Monsieur ARNAUD, rapporteur,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération 2023-07-28 du conseil municipal du 6 juillet 2023 portant sur la création d'une nouvelle grille de tarifs pour les activités du centre nautique Roger Lebas,

Vu la réunion de la 2^{ème} commission permanente du jeudi 16 novembre 2023,

Considérant que le Centre nautique Roger Lebas organise le samedi 9 décembre 2023 une soirée « Aqua-Téléthon » qui comprend l'animation d'activités « aquagym, aquabike, aquacross »,

Considérant que l'association CALT (Collectif des associations livryennes pour le Téléthon) organise une programmation autour du weekend du Téléthon dans la Ville de Livry-Gargan les 8 et 9 décembre 2023,

Considérant que la Ville est attachée à soutenir chaque année cette mobilisation en faveur de la recherche,

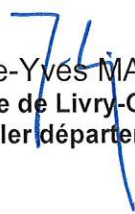
Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Article 1 : Dit que la totalité des recettes liées à la soirée « Aqua-Téléthon » du 9 décembre 2023 au Centre nautique Roger Lebas est reversée à l'association CALT (Collectif des associations livryennes pour le Téléthon), sise 8 avenue Léo Lagrange, 93190 Livry-Gargan.

Article 2 : L'ensemble des crédits correspondants est inscrit au budget communal.

Ainsi fait et délibéré en séance le 23 novembre 2023.


Pierre-Yves MARTIN
Maire de Livry-Gargan
Conseiller départemental

Date de publication : 08/12/2023

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Paris dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

Accusé de réception en préfecture
093-219300464-20231123-2023-11-14-DE
Date de transmission : 08/12/2023
Date de réception préfecture : 06/12/2023